

N° 2025-185

OBJET :

Crèches – Passation d'une nouvelle convention d'occupation avec la commune de Morzine et d'un bail emphytéotique avec la commune des Gets

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, aux Gets, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 décembre 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, BERNAZ Célia, TRABICHER Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAZ Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Procurations ont été données :

- par Mme LEFANT Myriam à ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth,
- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire que les conventions passées avec les communes de Morzine et des Gets pour la mise à disposition des locaux utilisés par les crèches « L'Outa » et « Les P'tits Gations » arrivent à échéance le 31/12/2025. En accord avec les communes concernées, elle propose de passer :

- une nouvelle convention avec la commune de Morzine pour une durée d'une année, renouvelable 5 fois, à compter du 1^{er} janvier 2026, sur la base d'un loyer annuel de 44 552,67 € hors charges,
- un bail emphytéotique avec la commune des Gets, à l'euro symbolique et pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2026, et ce afin que la CCHC puisse réaliser les travaux de modernisation de la crèche.

Elle propose également de passer de nouvelles conventions avec les associations gestionnaires des 5 crèches du territoire (y compris celles d'Avoriaz, de Vailly et de La Baume), d'une durée d'un an renouvelable 5 fois, pour la mise à disposition à titre gracieux des locaux correspondant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

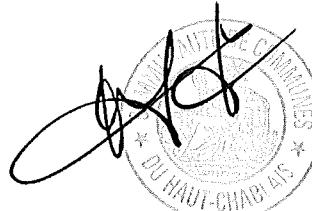
Publié ou notifié

Le :

- à l'unanimité,
- autorise Madame la Présidente à signer une nouvelle convention avec la commune de Morzine dans les conditions qui lui ont été présentées,
- autorise Madame la Présidente à signer un bail emphytéotique avec la commune des Gets dans les conditions qui lui ont été présentées,
- autorise Madame la Présidente à signer de nouvelles conventions avec les associations gestionnaires des crèches dans les conditions qui lui ont été présentées.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHER



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

